



Service Gestion du Territoire

Objet

Avis sur la Modification simplifiée
n°3 du P.L.U de Ribeauvillé

Référence

FR/1618

Dossier suivi par

Frédéric ROY

03 89 20 98 03

frederic.roy@alsace.chambagri.fr

MAIRIE

A l'attention de Monsieur le Maire

2 Place de l'Hôtel de Ville
BP 50037

68152 RIBEAUVILLE CEDEX

Sainte Croix en Plaine, le 5 Mars 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 14 février 2024, nous accusons réception du projet de modification simplifiée du PLU de votre commune.

Le projet consiste à :

- Modifier les dispositions de l'article UB 2.1 pour autoriser de façon explicite les constructions et les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Le point de cette modification simplifiée du PLU s'applique à la zone urbaine actuelle (UB) de la commune et n'impacte pas de zones agricoles. Les élus de la Chambre d'agriculture Alsace n'ont pas d'objections à formuler à son sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos meilleures salutations.

Frédéric ROY
Chargé de missions Urbanisme

Siège Social

Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise

2, rue de Rome

SCHILTIGHEIM – CS 30022

67013 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 19 17 17

Fax : 03 88 83 30 54

Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz

BP 80038

68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Tél : 03 89 20 97 00

Fax : 03 89 20 97 01

Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 018 153 00010

APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr